

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent technique de réception et de valorisation de déchets

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Agent technique de réception et de valorisation de déchets

Sigle du titre professionnel : ATRVD

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 343m - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement - pas de fonction dominante-

Code(s) ROME : K2303, K2304

Formacode : 12582

Date de l'arrêté : 08/10/2020

Date de parution au JO de l'arrêté : 15/10/2020

Date d'effet de l'arrêté : 08/02/2022

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ATRVD

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Contrôler l'accès des usagers/clients au site</p> <p>Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site</p> <p>Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt</p> <p>Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site</p> <p>Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site</p> <p>Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement</p> <p>Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation</p> <p>Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site</p>	01 h 45 min	<p>La mise en situation est constituée de deux phases indépendantes.</p> <p>Phase 1. Sur le site d'une déchèterie partenaire en 2 étapes <u>Etape 1. Observation du candidat</u> en situation de travail par le jury - <i>Durée 45 min</i> <u>Etape 2. Questionnement du candidat</u> par le jury permettant d'évaluer les éléments qui ne peuvent pas être observés directement - <i>Durée 45 min</i></p> <p>Phase 2. Dans le centre organisateur Evaluation compétences numériques en présence d'un surveillant d'examen - <i>Durée 15 min</i></p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Contrôler l'accès des usagers/clients au site</p> <p>Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site</p> <p>Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site</p> <p>Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité</p> <p>Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement</p>	00 h 45 min	<p>Cet entretien technique se déroule individuellement en présence du jury. Le jury questionne le candidat selon le guide d'entretien. Pendant ce questionnement, le candidat présente son certificat « Sauveteur-secouriste du Travail (SST) » ou un équivalent, en cours de validité, pour valider le critère " L'aptitude à réaliser les gestes de premier secours dans l'attente des secours est acquise" de la compétence « Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	<p>Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site</p> <p>Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt</p> <p>Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement</p> <p>Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation</p> <p>Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site</p>	02 h 00 min	<p>Cette modalité se décompose en 2 questionnaires indépendants d'une durée de 1 heure chacun et se déroule en présence d'un surveillant d'examen.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	5/30

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

En amont de la certification, le centre organisateur doit :

- remettre à chaque candidat, un exemplaire du règlement intérieur de la déchèterie où se tiendra la mise en situation professionnelle,
- prévoir la visite de la déchèterie partenaire avec l'ensemble des candidats afin qu'ils s'approprient le lieu.

Pendant la session, le centre organisateur doit prendre en compte les temps de déplacement pour accéder à la déchèterie partenaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	6/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets					
Contrôler l'accès des usagers/clients au site	<p>Le statut et les caractéristiques organisationnelles des sites d'apports volontaires courants sont connus.</p> <p>Les principes de fonctionnement des systèmes de contrôle d'accès courants sur les sites d'apport volontaire de déchets sont maîtrisés.</p> <p>L'accès de chaque usager/client au site est contrôlé conformément au règlement intérieur.</p> <p>Les règles de base de la politesse et de la communication sont appliquées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site	<p>Les principales catégories de déchets dangereux, non dangereux et interdits, sont identifiées dans les apports.</p> <p>Les dépôts acceptés sont conformes à ceux autorisés par le règlement du site et des solutions locales pour l'orientation des déchets refusés et/ou dépassant le volume autorisé sont proposées.</p> <p>Les techniques courantes d'estimation et de pesage de la quantité des apports sont connues.</p> <p>Les éléments nécessaires à la facturation des apports payants sont identifiés, collectés et le bordereau de facturation renseigné.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt	<p>La disposition et l'utilité des zones de dépôts et des conteneurs de collecte sur le site sont maîtrisées.</p> <p>Les consignes données à l'utilisateur/client, concernant le déchargement des apports, sont claires et respectent les exigences qualité des filières de traitement.</p> <p>Les explications et informations fournies aux usagers concernant les filières de traitement sont fiables et cohérentes avec les principes de l'économie circulaire.</p> <p>Le traitement particulier des déchets organiques est connu.</p> <p>Les interventions pour corriger les erreurs de tri respectent les procédures de sécurité.</p> <p>Le fonctionnement de base d'une recyclerie du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) est connu.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site	<p>La circulation sur le site est contrôlée conformément aux règles de sécurité appliquées au site.</p> <p>Les moyens de prévention présents sur le site contre les chutes de hauteur sont connus et vérifiés.</p> <p>Les mesures d'interdiction de l'accès du public au local de stockage des déchets dangereux sont mises en place.</p> <p>Les actions permettant le maintien du site propre et en bon état d'utilisation sont identifiées et mises en œuvre.</p> <p>Les techniques de gestes et postures de travail adaptées à l'atténuation de la fatigue et à la réduction des accidents corporels sont mises en œuvre.</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés.</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité liées à la manipulation des déchets dangereux sont respectées.</p> <p>L'aptitude à réaliser les gestes de premier secours dans l'attente des secours est acquise.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site	<p>Le rôle des personnes avec lesquelles l'agent est en relation dans le cadre de son activité est identifié et sa posture est adaptée.</p> <p>Les situations potentiellement conflictuelles sur une déchèterie sont identifiées.</p> <p>Les techniques d'écoute active et de reformulation sont appliquées.</p> <p>Les démarches permettant d'éviter le développement de situations tendues sont connues.</p> <p>Lors de conflits déclarés, les attitudes adoptées et les propos sont adaptés à la situation.</p> <p>Les démarches pour se protéger des risques psycho-sociaux liés à l'accueil du public sont connues.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets					
Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité	<p>Les caractéristiques des conteneurs de collecte et espaces de stockage des déchets sont identifiées et leur taux de remplissage évalué.</p> <p>Les techniques d'optimisation du remplissage des conteneurs de collecte et des zones de stockage sont connues.</p> <p>Les procédures de chargement d'un compacteur en sécurité sont connues.</p> <p>Les facteurs permettant d'anticiper la rotation des conteneurs ou des zones de stockage sont connus.</p> <p>Les procédures de changement de conteneurs et d'enlèvement de déchets sur les zones de stockage en sécurité sont connues.</p> <p>Les procédures de vidage des conteneurs en sécurité (benches, compacteurs...) sont maîtrisées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	9/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement	<p>Les règles de sécurité concernant les conditions de stockage des déchets dangereux dans des locaux ou conteneurs spéciaux sont connues et appliquées.</p> <p>Les mesures de protection individuelle liées à la manipulation des déchets dangereux sont respectées.</p> <p>Les principales familles de déchets dangereux ainsi que leurs filières de traitement sont identifiées.</p> <p>Chaque déchet dangereux identifié est rangé dans les conteneurs dédiés en respectant les exigences des filières de collecte.</p> <p>Les produits inconnus ou douteux sont traités suivant les procédures établies.</p> <p>Les procédures d'enlèvement des déchets dangereux sont connues.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation	<p>Les procédures d'ouverture et de fermeture du site sont respectées.</p> <p>La gestion des incidents tels que les dépôts sauvages, les vols ou les dégradations, est appropriée à la situation.</p> <p>Les zones dont l'agent à la charge sont maintenues propres.</p> <p>Les situations présentant un risque d'incendie sur le site sont identifiées et les moyens de prévention et de lutte contre les incendies comme les procédures d'alerte et de secours sont connus.</p> <p>Les risques pour l'environnement générés par les activités d'un site d'apport volontaire de déchets sont identifiés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site	<p>L'utilité des principaux documents d'exploitation est comprise.</p> <p>Les documents courants d'exploitation sont renseignés de façon exploitable à l'aide des informations récoltées sur le site.</p> <p>Un courrier électronique avec pièce jointe obtenue sur le web est envoyée avec succès à une adresse mail donnée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	10/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)	Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt
	Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site
	Contrôler l'accès des usagers/clients au site
	Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service	Accompagner l'utilisateur/client dans son acte de dépôt
	Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site
	Contrôler l'accès des usagers/clients au site
	Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation
	Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ATRVD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 35 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est indispensable tout au long de la mise en situation professionnelle, pendant l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les questionnaires professionnels se déroulent en présence d'un surveillant d'examen.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	11/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent technique de réception et de valorisation de déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	13/30

CCP

Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Contrôler l'accès des usagers/clients au site</p> <p>Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site</p> <p>Accompagner l'usager/client dans son acte de dépôt</p> <p>Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site</p> <p>Gérer les relations avec les personnes liées à l'activité du site</p>	01 h 30 min	<p>La mise en situation se déroule sur le site d'une déchèterie partenaire en 2 étapes :</p> <p><u>Etape 1. Observation du candidat</u> en situation de travail par le jury - <i>Durée 45 min</i></p> <p><u>Etape 2. Questionnement du candidat</u> par le jury permettant d'évaluer les éléments qui ne peuvent pas être observés directement - <i>Durée 45 min</i></p> <p>Pendant l'étape 2, le candidat présente son certificat « Sauveteur-secouriste du Travail (SST) » ou un équivalent, en cours de validité, pour valider le critère " L'aptitude à réaliser les gestes de premier secours dans l'attente des secours est acquise" de la compétence « Veiller à sa propre sécurité et à celle des usagers/clients lors de leur présence sur le site ».</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	<p>Contrôler et quantifier les apports entrant sur le site</p> <p>Accompagner l'usager/client dans son acte de dépôt</p>	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel se déroule en présence d'un surveillant d'examen et se tient en amont de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRV	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	15/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

En amont de la certification, le centre organisateur doit :

- remettre à chaque candidat, un exemplaire du règlement intérieur de la déchèterie où se tiendra la mise en situation professionnelle,
- prévoir la visite de la déchèterie partenaire avec l'ensemble des candidats afin qu'ils s'approprient le lieu.

Pendant la session, le centre organisateur doit prendre en compte les temps de déplacement pour accéder à la déchèterie partenaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est indispensable tout au long de la mise en situation professionnelle.

Le jury peut à tout moment interrompre les épreuves s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas respectées.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	17/30

CCP

Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site	01 h 15 min	La mise en situation est constituée de 2 phases indépendantes. Phase 1. Sur le site d'une déchèterie partenaire en deux étapes <u>Etape 1. Observation du candidat en situation de travail par le jury - Durée 45 min</u> <u>Etape 2. Questionnement du candidat par le jury permettant d'évaluer les éléments qui ne peuvent pas être observés directement - Durée 15 min</u> Phase 2. Dans le centre organisateur Permet l'évaluation de compétences numériques et se déroule en présence d'un surveillant - <i>Durée 15 min</i>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Assurer la gestion opérationnelle des conteneurs de collecte et des espaces de stockage en sécurité Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation	00 h 30 min	Pendant l'entretien technique, le jury questionne le candidat suivant un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Assurer le stockage des déchets dangereux et contrôler leur enlèvement Garantir la sécurité du site conformément aux procédures et à la réglementation Réaliser des tâches administratives nécessaires à l'exploitation du site	01 h 00 min	Le questionnaire professionnel se déroule en présence d'un surveillant d'examen et se tient en amont de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 45 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	19/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

En amont de la certification, le centre organisateur doit :

- remettre à chaque candidat, un exemplaire du règlement intérieur de la déchèterie où se tiendra la mise en situation professionnelle,
- prévoir la visite de la déchèterie partenaire avec l'ensemble des candidats afin qu'ils s'approprient le lieu.

Pendant la session, le centre organisateur doit prendre en compte les temps de déplacement pour accéder à la déchèterie partenaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	20/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est indispensable tout au long de la mise en situation professionnelle et pendant l'entretien technique.

Le jury peut à tout moment interrompre les épreuves s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas respectées ou que l'attitude du candidat représente un danger imminent pour lui-même, autrui ou l'environnement.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	21/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent technique de réception et de valorisation de déchets

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Pour l'étape 1 : Une déchèterie dont la fréquentation et l'amplitude d'ouverture au public sont suffisantes pour évaluer les candidats. Elle comprendra un minimum de 12 catégories de déchets triés avec 8 bennes et 4 conteneurs et un local spécifique pour le stockage des déchets dangereux.</p> <p>Pour l'étape 2 : Une salle équipée de matériel informatique.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Établir une convention de partenariat avec le gestionnaire du site.</p>
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises dans le centre organisateur.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Le site de la déchèterie partenaire	3	Sans objet
Outils / Outillages	1	Kit de nettoyage manuel (balais, pelle)	3	Sans objet
Équipements	1	Pour l'évaluation des compétences numériques, un poste informatique raccordé à internet et équipé des applicatifs bureautiques courants.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gilet fluo	1	Fourni par le centre organisateur
	1	Paire de chaussures de sécurité	1	Fournie par le candidat
	1	Paire de gants de manutention	1	Fournie par le candidat
	1	Paire de gants résistants aux agressions chimiques	1	Fournie par le candidat
	1	Paire de lunette de protection	1	Fournie par le candidat
Matières d'œuvre	4	Caisse contenant différents déchets dangereux des ménages (DDM)	1	Sans objet
Documentations	1	Exemplaire du règlement intérieur de la déchèterie partenaire	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent technique de réception et de valorisation de déchets est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Agent(e) technique de déchèterie Arrêté du 08/12/2014		Agent technique de réception et de valorisation de déchets Arrêté du 08/10/2020	
CCP	Assurer en sécurité la qualité du tri des apports dans une déchèterie	CCP	Accueillir les usagers/clients sur un site d'apport volontaire de déchets
CCP	Assurer une relation de service dans le cadre réglementé d'une déchèterie		
CCP	Maintenir la déchèterie en capacité de fonctionner	CCP	Réaliser des opérations d'exploitation sur un site d'apport volontaire de déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ATRVD	RE	TP-01270	04	15/10/2020	05/05/2022	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

